

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-93

CULTURE

- **Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette**
- **Demandes d'autorisation de travaux et de subvention au service des Monuments Historiques**

Dans le cadre du dépôt de la collection de Pierre Martelanche au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette, par conventions de dépôts, acceptées lors des Conseils Municipaux des 9 juillet 2020 et 4 novembre 2021, la Ville de Roanne poursuit les études de ce fonds.

A ce titre, une demande d'autorisation de travaux, afin d'effectuer la dépose des dernières pièces encore incarcérées dans la cabane de Pierre Martelanche, ainsi qu'une demande de subvention à hauteur de 50 % du montant engagé seront effectuées auprès du service des Monuments Historiques en soutien à l'effort budgétaire que cela constitue pour la Ville de Roanne.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de demander une autorisation de travaux ainsi qu'une subvention auprès du service des Monuments Historiques dans le cadre de la poursuite de l'étude préalable au don de la collection de Pierre Martelanche à la Ville de Roanne ;
- que les recettes seront imputées sur les budgets des exercices concernés.

ROANNE, le **20 JUL. 2022**

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220720-DEC202293-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2022

Affichage : 20/07/2022